

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00239 Numéro SIREN : 819 021 783 Nom ou dénomination : 4 S FINANCES
--

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2019 sous le numéro de dépôt B2019/007799

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
AMIENS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/007799**
n° de gestion : **2016B00239**
n° SIREN : **819 021 783 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 19/12/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

4 S FINANCES - Société par actions simplifiée
8 route de Drucat 80100 Abbeville -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



413665

« 4 S FINANCES »

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1.840.000 Euros

Siège social :

Avenue de la Baie de Somme
Z.I. des 3 F – B.P. 10053
80210 - FEUQUIERES EN VIMEU

R.C.S. AMIENS 819 021 783

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 29 MARS 2019**

Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018

Affectation proposée :

Le Président propose à l'Assemblée Générale d'affecter l'intégralité du bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2018, soit la somme de **TROIS CENT SOIXANTE QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUINZE EUROS ET DIX CENTIMES (364.975,10 €)** de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	364.975,10 €	
A la dotation de la « Réserve légale » (5%)		18.248,00 €
Au poste « Autres Réserves »		346.727,10 €
Solde	364.975,10 €	364.975,10 €

Affectation votée lors de l'Assemblée Générale du 29 mars 2019 :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter l'intégralité du bénéfice net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2018, soit la somme de **TROIS CENT SOIXANTE QUATRE MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUINZE EUROS ET DIX CENTIMES (364.975,10 €)** de la façon suivante :

Bénéfice de l'exercice	364.975,10 €	
A la dotation de la « Réserve légale » (5%)		18.248,00 €
Au poste « Autres Réserves »		346.727,10 €
Solde	364.975,10 €	364.975,10 €

8/10

Compte tenu de cette affectation :

- La Réserve légale est dotée à hauteur de **38.127 euros**,
- Le poste « Autres réserves » se porte à la somme de **724.450,87 euros**.

Conformément à l'article 243 Bis du CGI, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue depuis la constitution de la société.

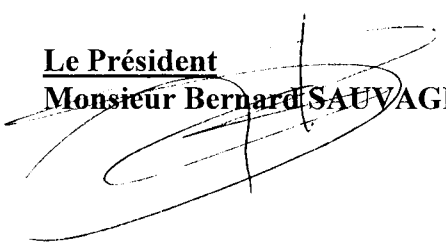
Le montant des capitaux propres de la Société s'élève au 30 septembre 2018 à la somme de **2.602.577,87 euros**.

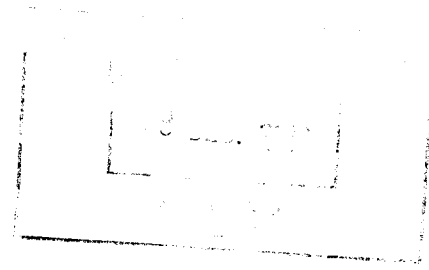
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Monsieur Bernard SAUVAGE





SAS
4 S FINANCES

Avenue de la Baie de Somme
80210 FEUQUIERES-EN-VIMEU

Exercice du 01 octobre 2017 au 30 septembre 2018
Comptes arrêtés au 30 septembre 2018

COMPTES ANNUELS

SARL SARECOM
1 RUE Rose Bertin
BP 50317
80103 ABBEVILLE CEDEX

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 4 S FINANCES		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		Avenue de la Baie de Somme 80210 FEUQUIERES-EN-VIMEU		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		8 1 9 0 2 1 7 8 3 0 0 0 1 7		Néant		☐	
				Exercice N clos le,		30/09/2018	
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
						Net 3	
Capital souscrit non appelé		(I)	AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	6 345	58 508	
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	1 851 986	1 851 986	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	535	535	
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières*	BH	BI			
TOTAL (II)			BJ	BK	1 917 374	6 345	1 911 029
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	169 200	169 200	
		Autres créances (3)	BZ	CA	8 207	8 207	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	CE	580 963	10 065	570 897
		Disponibilités	CF	CG	84 128		84 128
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	53		53
TOTAL (III)		CJ	CK	842 551	10 065	832 486	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer		(IV)	CW				
Primes de remboursement des obligations		(V)	CM				
Ecart de conversion actif*		(VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	2 759 926	16 410	2 743 515	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an	
Clause de réserve de propriété : *			Stocks :			Créances :	
Immobilisations :						1 230	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 4 S FINANCES		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 840 000)			DA	1 840 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	19 879	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	377 723	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	364 975	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	2 602 577	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	17 942	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	10 672	
	Dettes fiscales et sociales			DY	109 937	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	2 386	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	140 937		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	2 743 515		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Écart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	127 966
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 4 S FINANCES		Exercice N		Néant ☐ *				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	438 000	FH		FI	438 000	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	438 000	FK		FL	438 000	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	15 382	
	Autres produits (1) (11)					FQ	12	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	453 394
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	34 772	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	4 179	
	Salaires et traitements*					FY	236 071	
	Charges sociales (10)					FZ	115 257	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	5 840
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)						GE	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	396 122	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	57 272	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	329 807	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 260	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	331 067	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	10 065	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	46	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	10 112	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	320 955	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	378 227	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS 4 S FINANCES		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	4	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	4	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(4)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	13 248	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	784 462	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	419 487	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	364 975	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	15 382	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Pénalités, amendes fiscales et pénales	4			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous



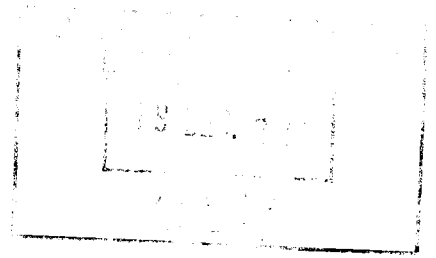
Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	4
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	4
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	
TOTAL	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS 4 S FINANCES**Néant ☐ *

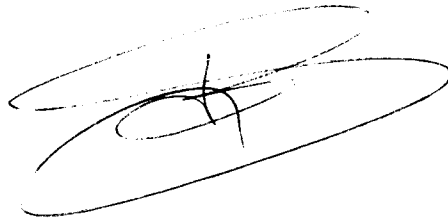
(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2				
								3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA	62 777	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	2 076	LC		LD			
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	2 076	LO		LP	62 777	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	1 852 514	8V		8W	7
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V			
TOTAL IV					LQ	1 852 514	LR		LS	7		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					8G	1 854 590	8H		8J	62 784		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		C0		D0		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW		IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
		Inst. gales, agents et an. des constructions	IS		MG		MH		MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers	IU		MM		MN		MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ	62 777	MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier	IW		MS		MT	2 076	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		NZ		NA		NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IV		NG		NH	64 853	NI			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		0U		M7		0W		
		Autres participations		I0		0X		0Y	1 852 521	0Z		
Autres titres immobilisés		1I		2B		2C		2D				
Prêts et autres immobilisations financières		1J		2E		2F		2G				
TOTAL IV		1J		NJ		NK	1 852 521	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		0K		0L	1 917 374	0M				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Annexe



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS 4 S FINANCES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2018, dont le total est de 2 743 516 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 364 975 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 18/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 686 euros (dont un produit théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 1 230 euros) a été porté au crédit du compte 649 – Charges de personnel – CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport		62 777		62 777
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 077			2 077
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	2 077	62 777		64 854
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations	1 852 514	7		1 852 521
– Autres titres immobilisés				
– Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 852 514	7		1 852 521
ACTIF IMMOBILISE	1 854 591	62 784		1 917 375

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		62 777	7	62 784
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		62 777	7	62 784
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital – (2) Capitaux propres autres que le capital – (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus – (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés – (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé – (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLÉ SUR CHAQUE TITRE										
– Filiales (détenues à + 50 %)										
SAS SAUVAGE VIANDES	210	1 431	65,96	1 837	1 837			13 988	676	330
EURL AU COMPTOIR DES VIAN	15	-1	100,00	15	15			305	-31	
– Participations (détenues entre 10 et 50%)										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
– Autres filiales françaises										
– Autres filiales étrangères										
– Autres participations françaises										
– Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers				
– Matériel de transport		5 054		5 054
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	505	786		1 291
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	505	5 840		6 345
ACTIF IMMOBILISE	505	5 840		6 345

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 177 995 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	535		535
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	169 200	169 200	
Autres	8 207	6 977	1 230
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	53	53	
Total	177 995	176 230	1 765
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
INT.S COURUS S/CRÉANCES RATTACHÉES	7
CLIENTS – FACTURES À ÉTABLIR	136 800
IJ A RECEVOIR	124
ETAT – PRODUITS À RECEVOIR	1 230
INTÉRÊTS COURUS S/VALEURS MOBILIÈRE	953
Total	139 114

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 840 000,00 euros décomposé en 1 840 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 140 938 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine	17 942	4 971	12 972	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 673	10 673		
Dettes fiscales et sociales	109 937	109 937		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	2 386	2 386		
Produits constatés d'avance				
Total	140 938	127 966	12 972	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	2 065			
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS – FACT. NON PARVENUES	9 021
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABLT.CRÉDIT	7
DETTES CONGÉS À PAYER	667
PERSONNEL – AUTRES CHARGES À PAYER	21 200
CHARGES SOCIALES S/CP	258
CH.SOC. PRIMES A PAYER	10 360
CHARGES SOCIALES – CHARGES À PAYER	3 219
CH.FISC.PRIMES A PAYER	261
ETAT – AUTRES CHARGES À PAYER	512
DIVERS – CHARGES À PAYER	2 386
Total	47 890

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	53		
Total	53		

Autres informations

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.



KPMG S.A.
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 35 52 68 60
Télécopie : +33 (0)2 35 52 68 63
Site internet : www.kpmg.fr



4 S FINANCES SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

4 S FINANCES SAS

Avenue de la Baie de Somme - ZI des 3 F - 80210 Feuquières en Vimeu

Ce rapport contient 20 pages

Référence : CG / CL

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social
KPMG S.A.
Tour Egho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Defense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
71 avenue Antoine de Saint-Exupéry
BP 851
76235 Bois Guillaume Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 35 52 68 60
Télécopie : +33 (0)2 35 52 68 63
Site internet : www.kpmg.fr

4 S FINANCES SAS

Siège social : Avenue de la Baie de Somme - ZI des 3 F - 80210 Feuquières en Vimeu
Capital social : € 1 840 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2018

A l'assemblée générale de la société 4 S FINANCES SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4 S FINANCES SAS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

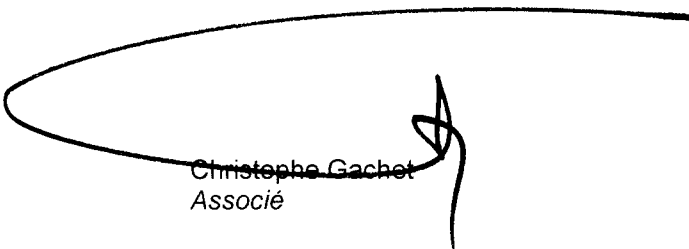
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bois Guillaume, le 29 mars 2019

KPMG S.A.



Christophe Gachet
Associé